

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Niene de Bernelestent							
Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Christine Pinet 201812					Le 28 février 2024		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie chez Christine					(506) 726-0315		
Adresse				'			
295 chemin Lebouthillier Saint-Simon NB E8P 1Z5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-per - Les dossiers financiers sont tenus et complets Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Pendant la surveillance du changement de couches, quel - L'affichage, aux lieux réservés au changement des coucier - Vérification que chaque enfant appartient un espace indilingettes de chaque enfant. Pendant la visite, j'ai observé une activité de peinture et be retour du printemps. Le bébé fait la sieste pendant l'activité dirigée.	lque point e ches, la pro lividuel est	est v céd prév	rérifié en ure appl ru pour l	icable es cou	; uches, les c		
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e Da	ate	Le	28 fév	rier 2024		
original signé par Christine Pinet Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate.	Le	28 fév	rier 2024		